

RÈGLES DE CONDUITE DE L'ÉCOLE DU VAL-JOLI

Extraits de la Loi sur l'instruction publique

Article 76 : Le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école.

Les règles de conduite doivent notamment prévoir, en outre des éléments que le ministre peut prescrire par règlement :

1. les **attitudes et le comportement** devant être adoptés en toute circonstance par l'élève;
2. les **gestes et les échanges proscrits en tout temps**, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire;
3. les **sanctions disciplinaires** applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.

Attitude et comportements à adopter en tout temps

1. LE RESPECT

a) JE RESPECTE LES AUTRES ET JE SUIS OBÉISSANT

Ici, à l'école du Val-Joli, je suis respectueux (se) et poli(e) dans mes paroles et dans mes gestes envers les autres élèves, les brigadiers et les adultes. Je ne dis pas de mots vulgaires, je ne sacre pas et je ne réplique pas. Je n'utilise pas de surnoms qui blessent. Je ne fais pas de gestes disgracieux (lever le majeur, cracher, arroser les autres, etc.). J'obéis à tout adulte travaillant à l'école qui s'adresse à moi. Toute forme de violence (tiraillement, intimidation (voir p A-6), menaces, même si c'est pour jouer, **se défendre**, bousculade, etc.) n'est en aucun cas tolérée.

b) JE NE PRENDS PAS LES OBJETS DES AUTRES SANS LEUR PERMISSION

Ici, à l'école du Val-Joli, je ne vole pas et je ne cache pas les choses qui ne m'appartiennent pas : « Piquer c'est voler ». Aussi, je n'oblige personne à me donner vêtement, argent ou tout autre objet contre son gré (taxage). Pour éviter d'être dépouillé d'objets dispendieux, il est interdit d'avoir un mp3, iPod, un cellulaire, une tablette électronique personnelle, un jeu vidéo (Nintendo DS), des cartes de collection ou tout autre objet de ce type. Note: Il est strictement interdit d'apporter des objets personnels à l'école sans autorisation écrite d'un membre de la direction. L'école n'est pas responsable des objets perdus, brisés ou volés.

c) JE VIENS À L'ÉCOLE PROPREMENT ET CONVENABLEMENT VÊTU(E)

Ici, à l'école du Val-Joli, je porte toujours des chaussures pour éviter les accidents. Je m'habille convenablement, et selon la saison, c'est-à-dire que je ne porte pas de « shorts », de cuissards, de chandails de type camisole ou « bedaine », de t-shirts ou autres vêtements ou accessoires avec des messages provocateurs ou violents, de robes soleil, des vêtements déchirés et aux sous-vêtements apparents. Bref, des vêtements qui ne sont pas de mise à l'école. Les vêtements ou accessoires imprimés doivent être conformes aux valeurs de respect, de tolérance, d'inclusion et de diversité prônées par l'école dans le cadre de sa mission éducative. Les vêtements ou accessoires aux imprimés de nature discriminatoires sont interdits.

INITIALES

___ parents ___ élève

Dans l'école, je ne me coiffe d'aucun couvre-chef tel un bandana, une casquette, une tuque ou un capuchon de chandail.

Pour les cours d'éducation physique, je m'assure d'avoir à chaque cours un chandail à manches courtes, un pantalon court et des espadrilles qui ne vont pas à l'extérieur. Pour la période hivernale, plusieurs cours sont à l'extérieur, l'habit de neige complet doit être à l'école en tout temps.

Il est à noter que le personnel de l'école se réserve le droit de refuser un élève dont la tenue dépasse ce qui est généralement admis.

d) **JE PRENDS SOIN DU MATÉRIEL ET DE MON ENVIRONNEMENT**

Ici, à l'école du Val-Joli, j'ai toujours mon matériel avec moi ainsi que mon agenda scolaire. Je lui fais attention ainsi qu'au matériel prêté par l'école : manuels, livres de bibliothèque, matériel de musique, d'éducation physique, d'anglais, etc.

Je garde mon pupitre, mon casier et les murs de l'école propres. Je ne fais pas de vandalisme. Aussi, je range mes articles de classe ou mes vêtements aux bons endroits.

2. LA CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

a) **AU SON DE LA CLOCHE, JE PRENDS MON RANG**

Ici, à l'école du Val-Joli, je cesse de jouer et je me range aussitôt que la cloche sonne. J'entre dans l'école calmement avec la permission du surveillant.

b) **JE CIRCULE CALMEMENT DANS L'ÉCOLE**

Ici, à l'école du Val-Joli, je marche, je ne cours pas. Je circule toujours à droite. Je ne **traîne pas** et je ne dérange pas les autres. Au vestiaire et dans les corridors, je ne parle que lorsque c'est nécessaire et en chuchotant. Je demande la permission pour aller aux toilettes ou aux fontaines.

3. LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

a) **J'ARRIVE À L'HEURE**

Ici, à l'école du Val-Joli, j'arrive à l'heure et je me dirige immédiatement dans la cour arrière de l'école. Je me rends à l'école que lorsqu'il y a de la surveillance et je reste sur le terrain de l'école (A.M. : 8 h 05 et P.M. : 12 h 50). Quand l'école est terminée, je ne tarde pas, je m'en vais directement chez moi ou je monte immédiatement dans mon autobus.

b) **JE RÉGLE MES PROBLÈMES EN DISCUTANT**

Ici, à l'école du Val-Joli, toute forme de harcèlement ou de violence, qu'elle soit verbale, sociale, psychologique ou physique est interdite : donc, rien ne justifie la bousculade, la menace et le tiraillement. Aussi, il est interdit de se chamailler même si c'est pour s'amuser. Rappelle-toi que ça peut se terminer par une chicane.

INITIALES

___ parents ___ élève

c) J'AGIS DE FAÇON SÉCURITAIRE

Ici, à l'école du Val-Joli, je ne pousse pas les autres. Je ne donne pas de jambettes. Je ne lance pas de cailloux, de balles de neige ou d'autres objets dangereux. Je ne viens pas à l'école avec des patins à roues alignées, une planche à roulettes, des souliers à roulettes, ou une trottinette, etc. Je n'apporte pas d'objets à caractère violent.

Afin d'assurer la sécurité lors des récréations, je dois respecter les aires de jeux, les différentes règles, prendre son rang sans perdre de temps, respecter les limites du terrain de l'école. En aucun temps je bouscule les autres, et ce, même pour jouer.

Toute fugue sera référée à la police et les parents seront immédiatement informés.

4. LA POLITIQUE COLLATIONS ET ANTI-FRIANDISE

- a) Ici, à l'école du Val-Joli, **je respecte la politique de l'école en raison de la politique de Santé publique. Seuls les fruits frais, les légumes frais et le fromage à pâte ferme sont permis comme collation.**
- b) Pour respecter la politique anti-friandise, je n'apporte pas de gomme, de croustilles, de chocolat, de bonbons, de graines de tournesol, de noix, d'amandes et **de collation qui se mange avec une cuillère**. Cette règle nous habituera à une saine alimentation et assurera la sécurité en rapport aux allergies.

NOTES Les règles de l'école sont complétées par celles de la classe. Chaque enseignant détermine ses propres règles de fonctionnement (exemple : silence, écoute, travail en classe et à la maison, etc.).

Conformément à la loi 112, il est interdit de fumer et de vapoter en tout temps dans l'école ainsi que sur les terrains mis à la disposition de l'école. De plus, toute arme, drogue et objet relié à la consommation sont interdits.

INITIALES

___ parents ___ élève

Règles de conduite de l'école du Val-Joli 2020-2021

Règles	Raisons	Conséquences positives	Interventions éducatives	Mesures d'aide
A. Je respecte les autres et je suis obéissant dans mes gestes et mes paroles.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour favoriser un climat harmonieux et sécuritaire à l'école - Pour respecter les différences individuelles - Pour permettre de mieux apprendre - Pour favoriser les relations positives avec l'entourage - Pour savoir-vivre en société 	<u>Conséquences positives personnelles :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Relations harmonieuses avec les autres - Meilleure estime de soi - Développement de méthodes de travail efficaces - Développement du sens des responsabilités et de l'autonomie - Fierté personnelle - Réussite scolaire - Motivation scolaire - Savoir-vivre en société 	<ul style="list-style-type: none"> - Avertissement - Signature dans l'agenda - Rapport de manquement majeur - Appel aux parents - Perte de privilège - Reprise de temps - Récupération - Lettre d'excuse - Réflexion écrites - Copies reliées à la situation - Retenues - Gestes de réparation - Perte de récréation - Perte d'une activité privilège - Travaux communautaires - Travaux supplémentaires - Travaux de réflexion - Récréations supervisées - Garde à vue - Objet confisqué - Contrat d'engagement - Réparation pour bris de matériel - Facturation - Retrait interclasse - Retrait durant le dîner - Rencontre avec la direction - Rencontre avec les parents et la direction - Suspension interne - Suspension externe - Intervention policière - Plainte policière - Changement d'école - Expulsion de la commission scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Médiation (résolution de conflit) - Aide aux devoirs - Pair aidant - Suivi TES ou psychoéducatif - Soutien pédagogique - Plan d'action - Plan d'intervention - Participation à des sous-groupes sur le développement des habiletés sociales, la gestion des émotions, l'autocontrôle, l'estime de soi, ... - Projet « Pour des récréés en harmonie » - Devenir membre de l'Escouade de l'harmonie de l'école - Référence en classe spéciale - Concertation entre toutes les ressources concernées de l'école et celles de l'extérieur
B. Je garde en bon état les lieux et le matériel qui sont mis à ma disposition.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour vivre dans un milieu propre et agréable - Pour assurer sa sécurité et celle des autres - Pour profiter du matériel en bon état et plus longtemps 	<u>Conséquences positives collectives :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Protection du temps d'apprentissage - Climat harmonieux et sécuritaire - Environnement agréable et propre - Matériel en bon état - Meilleur sentiment d'appartenance 		
C. Au son de la cloche, je prends mon rang.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour éviter d'être en retard et de manquer des éléments importants en classe - Pour améliorer mes chances de réussite - Pour savoir vivre en société 			
D. Je porte des vêtements selon les activités et les saisons *** : - Je porte des chaussures en tout temps; - Éviter les messages vulgaires ou provocateurs, ...	<ul style="list-style-type: none"> - Pour se respecter soi-même et respecter les autres - Pour assurer sa sécurité et celle des autres lors d'activités particulières - Pour favoriser une bonne hygiène et une bonne santé - Pour savoir vivre en société 			
E. Je circule en marchant dans l'école.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour vivre dans un climat calme et agréable - Pour favoriser sa sécurité et celle des autres 			
F. J'apporte seulement des fruits frais, des légumes frais ou des fromages à pâte ferme comme collation. De plus, il est interdit d'apporter des collations qui se mangent avec une cuillère.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour s'habituer à avoir une saine alimentation - Pour assurer une sécurité par rapport aux allergies et prévenir les accidents 			
G. J'agis de façon sécuritaire en respectant les aires de jeux, les différentes règles, prendre son rang sans perdre de temps, respecter les limites du terrain de l'école. En aucun temps, je bouscule les autres, et ce, même pour jouer.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour favoriser un climat harmonieux et sécuritaire à l'école - Pour favoriser les relations positives avec l'entourage - Pour éviter d'être en retard et de manquer des éléments importants en classe - Pour savoir-vivre en société 			

*** Voir les feuilles précédentes expliquant la règle plus en détail.

INITIALES

___ parents ___ élève

Gestes et échanges proscrits en tout temps

Article 76 LIP concernant les gestes et échanges proscrits en tout temps

« Tout **geste et échange** proscrit, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école, lorsqu'il a un impact sur le fonctionnement à l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école ».

Définitions de l'intimidation et de la violence:

A) Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse; aussi susceptible de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Les 4 critères suivants doivent être présents :

1. Rapport de forces inégales
2. Geste ou parole qui crée du tort à la victime
3. Répétition de gestes d'intimidation sur une certaine période
4. Sentiment de détresse subi par la victime

B) Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Tout geste d'intimidation ou de violence doit être signalé à l'école à l'aide du formulaire de signalement ou de plainte et remis au secrétariat

Toute situation grave peut être rapportée à la police

Définitions :

Signalement : Dénonciation d'une situation ou d'un événement relatif à un élève, victime ou auteur d'un acte d'intimidation ou de violence faite à tout intervenant de l'école en vue de prendre des mesures préventives ou correctives.

Plainte : Dénonciation par un élève ou ses parents, s'il est mineur, d'une situation ou d'un événement dont il est victime qui, après analyse par la direction d'école, constitue un acte d'intimidation ou de violence. Est également considéré comme une plainte : un signalement qui, après analyse par la direction d'école, constitue un acte de violence ou d'intimidation.

N.B. : Les formulaires de signalement ou de plainte sont disponibles à l'école ou sur le site internet de l'école.

RÉFÉRENCE : Tel-jeunes Téléphone: 1-800-263-2266

Jeunesse j'écoute Téléphone : 1-800-668-6868

INITIALES
___ parents ___ élève

Sanctions disciplinaires

Article 76 LIP concernant les sanctions disciplinaires

« Lors d'un manquement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève ».

Article 96.27 LIP Le directeur de l'école peut suspendre un élève lorsqu'il estime que cette sanction disciplinaire est requise pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence ou pour contraindre l'élève à respecter les règles de conduite de l'école.

Qu'est-ce qu'une suspension : La suspension est un retrait temporaire d'une partie ou de l'ensemble des activités régulières de l'école. Elle relève de la direction d'école. La suspension peut être à l'interne ou à l'externe.

- **La durée de la suspension est fixée par le directeur de l'école** en prenant en compte l'intérêt de l'élève, la gravité des événements ainsi que toute mesure prise antérieurement, le cas échéant.
- Le directeur de l'école informe les parents de l'élève qu'il suspend des motifs justifiant la suspension ainsi que des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion qu'il impose à l'élève.
- **Il avise les parents** de l'élève qu'en cas de récurrence, sur demande de sa part faite au conseil des commissaires en application de l'article 242, l'élève pourra **être inscrit dans une autre école ou être expulsé des écoles de la commission scolaire.**
- Informe le directeur général de la commission scolaire de sa décision.

INITIALES

___ parents ___ élève

Exemples de manquements mineurs et majeurs

MANQUEMENTS MINEURS	BANQUE DE SANCTIONS DISCIPLINAIRES
<ul style="list-style-type: none"> • Non-respect des autres : taquineries, insultes, ... • Bavardage, dérangement en classe • Circulation inadéquate dans l'école : course, cris, ... • Non-respect du matériel et de l'environnement • Devoirs non faits • Signatures non remises • Friandises à l'école • Oublie de matériel • Vêtements inadéquats ou inappropriés • Objets de la maison • Gestes déplacés • Chamaillerie • Conflit avec un élève 	<ul style="list-style-type: none"> • Signature dans l'agenda • Appel aux parents • Lettre d'excuse • Réflexion écrite • Copies • Perte de récréations • Retenues • Travaux supplémentaires • Travaux communautaires • Geste de réparation • Récréations supervisées • Garde à vue • Perte d'une activité privilège • Retrait interclasse • Suspension interne • Objet confisqué • Reprise de temps • Contrat d'engagement • Autre
MANQUEMENTS MAJEURS	BANQUE DE SANCTIONS DISCIPLINAIRES
<ul style="list-style-type: none"> • Fugue • Langage vulgaire et déplacé • Impolitesse grave • Impolitesse envers un membre du personnel de l'école du Val-Joli • Profaner des menaces • Gestes à caractère sexuels ou obscènes • Frapper, mordre, donner des coups, cracher, lancer des objets, griffer, pincer... • Batailles, menaces, extorsions, voie de fait, agression, taxage, ... • Vol, vandalisme • Intimidation, cyberintimidation • Possession d'arme ou objets dangereux : canif, couteau de chasse, poing américain... • Possession ou vente de produits illicites et/ou de drogue 	<ul style="list-style-type: none"> • Appel aux parents • Lettre d'excuse • Réflexion écrite • Copies • Perte de récréations • Retenues • Travaux supplémentaires • Travaux communautaires • Geste de réparation • Récréations supervisées • Retrait durant les pauses et le midi • Garde à vue • Perte d'une activité privilège • Retrait interclasse • Suspension interne ou externe • Objet confisqué • Reprise de temps • Rencontre avec les parents • Rencontre avec la direction • Intervention policière • Plainte policière • Facturation • Contrat d'engagement • Travaux de réflexion • Suivi TES ou psychoéducatif • Référence en classe spéciale • Plan d'action • Plan d'intervention • Participation à un sous-groupe sur le développement des habiletés sociales • Expulsion de l'école, changement d'école • Expulsion de la commission scolaire • Autre

N.B. : Possibilité de plusieurs sanctions pour un seul évènement

INITIALES
 ___ parents ___ élève

CONTRAT

**J'AI PRIS CONNAISSANCE DES RÈGLES DE CONDUITE DE L'ÉCOLE
ET JE M'ENGAGE À LES RESPECTER**

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE

DATE

**J'AI PRIS CONNAISSANCE DES RÈGLES DE CONDUITE DE L'ÉCOLE
AVEC MON ENFANT**

SIGNATURE DU OU DES PARENTS

DATE